

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 360

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, M. Bourgeaux, M. Bazin, Mme Anthoine, M. Bony et Mme Trastour-Isnart

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, après le mot :

« vaccinal »,

insérer les mots :

« complet ou non ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à maintenir valide le passe des personnes qui débutent leur schéma vaccinal mais qui ne peuvent ou ne souhaitent pas effectuer dès à présent leur deuxième ou leur troisième dose. Il peut notamment s'agir des femmes enceintes qui sont à quelques semaines ou quelques mois du terme de leur grossesse et qui souhaitent en ce sens attendre la naissance de leur enfant avant de recevoir une nouvelle injection de vaccin.